

Conseil**C/59/13****Cinquante-neuvième session ordinaire
Genève, le 24 octobre 2025****Original : anglais
Date : 10 octobre 2025****RAPPORTS DES REPRÉSENTANTS DES MEMBRES ET DES OBSERVATEURS***Document préparé par le Bureau de l'Union**Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l'UPOV.**Ce document a été généré à l'aide d'une traduction automatique dont l'exactitude ne peut être garantie. Par conséquent, le texte dans la langue originale est la seule version authentique.***CONTEXTE**

1. À sa cinquante-huitième session ordinaire, tenue à Genève le 25 octobre 2024, le Conseil a approuvé la proposition selon laquelle, à compter de 2025, le Bureau de l'Union mettrait en œuvre un moyen plus efficace de collecter et de présenter les informations prioritaires provenant des membres et des observateurs de l'UPOV.

2. Le 27 janvier 2025, le Bureau de l'Union a adressé la circulaire E-25/003 à tous les organes de l'UPOV, accompagnée d'une demande consolidée de collecte d'informations sur les sujets suivants :

1. Statistiques sur la protection des obtentions végétales (PVP) pour 2024
2. Aspects juridiques :
 - a. Modifications de la loi et/ou des règlements d'application, y compris les taxes
 - b. Jurisprudence en matière de protection des obtentions végétales
 - c. Extension de la demande de la loi à d'autres genres et espèces végétaux
3. Activités de formation et de promotion en matière de protection des obtentions végétales
4. Examen des variétés :
 - a. Expérience pratique en matière d'examen des variétés
 - b. Coopération en matière d'examen des variétés
 - c. Personnes de contact pour la coopération internationale en matière d'examen des variétés
 - d. Personnes de contact pour la rédaction des principes directeurs d'examen (mentorat)
5. Logiciels et équipement :
 - a. Logiciels échangeables
 - b. Logiciels et équipements utilisés par les membres

INFORMATIONS RECUEILLIES EN RÉPONSE À LA CIRCULAIRE E-25/003Statistiques sur la protection des obtentions végétales pour 2024

3. Les informations reçues des membres sur les statistiques relatives à la protection des obtentions végétales pour 2024 sont présentées dans le document [C/59/07](#) intitulé « Statistiques relatives à la protection des obtentions végétales pour la période 2020-2024 » et publiées sur le site Web de l'UPOV.

Aspects juridiques

4. Les réponses concernant les modifications apportées aux lois et l'extension de l'application des lois à d'autres genres et espèces végétaux sont ou seront publiées dans [UPOV Lex](#) sur le site Web de l'UPOV.
5. À la demande des membres, la jurisprudence est publiée sur le site Web de l'UPOV.

Activités de formation et de promotion en matière de protection des obtentions végétales

6. Les informations sur les activités de formation et de promotion en matière de protection des obtentions végétales, y compris les cours d'enseignement à distance de l'UPOV, sont présentées dans les documents suivants :

- a) « Stratégie de formation et d'assistance » (voir le document [CC/103/9](#)) ;
- b) « Rapport sur la performance de l'UPOV en 2024 » (voir le document [C/59/2](#)) ; et
- c) « Compte rendu sur les activités menées au cours des neuf premiers mois de 2025 » (voir le document C/59/3).

7. Les membres de l'UPOV sont encouragés à inclure leurs cours réguliers ou leurs formations sur la protection des obtentions végétales dans le programme de certificat PVP de l'UPOV.

Examen des variétés et statistiques

8. Les informations reçues sur l'examen des variétés et les statistiques sont disponibles dans les documents suivants et/ou dans la Base de données GENIE :

- C/59/5 « Coopération en matière d'examen »
- C/59/6 « Genres et espèces couverts par la législation des membres de l'Union »
- C/59/7 « Statistiques sur la protection des obtentions végétales pour la période 2020-2024 »

9. Les informations actualisées reçues concernant les personnes à contacter pour la coopération internationale en matière d'examen des variétés et pour la rédaction des principes directeurs d'examen ont été publiées sur le site Web de l'UPOV.

Logiciels et équipements

10. Les informations sur les « Logiciels échangeables » et les « Logiciels et équipements utilisés par les membres de l'Union » sont publiées respectivement dans les documents [UPOV/INF/16](#) et [UPOV/INF/22](#).

PROPOSITION VISANT À COLLECTER ET RENDRE COMPTE DES INFORMATIONS REÇUES

11. Étant donné que la quasi-totalité des informations recueillies sont publiées dans des documents relatifs au sujet traité et/ou dans des bases de données disponibles sur le site Web de l'UPOV, les rapports reçus ne seront plus publiés séparément pour les sessions du Conseil.

12. Le Bureau de l'Union continuera d'adresser chaque année une circulaire à tous les organes de l'UPOV, accompagnée d'une demande consolidée de collecte d'informations à communiquer dans les documents relatifs au sujet traité et/ou dans les bases de données disponibles sur le site Web de l'UPOV.

13. *Le Conseil est invité à noter :*

a) les informations fournies dans le présent document ; et

b) que le Bureau de l'Union continuera à envoyer chaque année une circulaire à tous les organes de l'UPOV, accompagnée d'une demande consolidée de collecte d'informations à communiquer dans les documents relatifs au sujet traité et/ou dans les bases de données disponibles sur le site Web de l'UPOV.

[Fin du document]